



CHS du 03/03/22

On débute le CHS avec un point sur la situation sanitaire. La direction nous informe que de moins en moins de cas de contamination du covid sont recensés au sein de la DiSI, mais qu'il convient malgré tout de rester vigilants et de conserver les mesures de précaution. Le docteur Lagadou prend la parole pour confirmer qu'il faut rester prudents, en particulier lors des pauses café et dans les lieux de restauration collective.

À la question d'éventuels allègements, il est répondu que rien n'est annoncé pour l'instant. Nous faisons remarquer que plusieurs collègues s'inquiètent de la fin de l'obligation du port du masque, se sentant en danger. Nos camarades de FO informent qu'il y a des dénonciations de non-port du masque par des agents. Nous craignons des tensions et recommandons aux chefs de service une attention particulière sur tout problème qui pourrait apparaître.

Notons que le gouvernement a annoncé la fin de l'obligation du masque et du passe vaccinal en intérieur (sauf lieux de santé et transport en commun) alors que nous tenions ces débats.

Le télétravail est dorénavant pérenne avec un maximum de 3 jours par semaine, sauf pour quelques agents vulnérables qui sont amenés à en faire plus. Le télétravail a rencontré un franc succès, ce qui complique la reconstitution des collectifs de travail. Selon le docteur Lagadou, les collectifs se sont bien maintenus en comparaison d'autres services de la DGFIP. Nous n'avons pas forcément la même impression.

Quoi qu'il en soit, pour le collectif comme pour d'autres aspects, le covid laissera des traces. Il va falloir réapprendre à vivre ensemble. Nous préconisons entre autres de faire de la prévention sous forme d'information, de plaquettes, d'affiches, comme cela a pu être fait pour d'autres sujets (écocorresponsabilité, etc.).

Le Dr Lagadou poursuit avec un point sur les médecins de prévention : Le Dr Neel a pris ses fonctions à Clermont-Ferrand depuis septembre 2021 et s'occuperait également de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire. Par contre, il n'y a toujours pas de médecin de prévention à Nevers, les agents étant pris en charge par le Dr Lagadou (mais le service est forcément réduit). La situation ne nous semble pas claire, la seule chose certaine c'est que la pénurie de médecins de prévention rend le suivi des agents compliquée, quand simplement possible. À la reprise de l'instance en début d'après-midi, le Dr Neel nous a rejoint et a annoncé que les visites allaient reprendre à Clermont-Ferrand pour les années en 2 et 7 en 2022. Elles doivent reprendre également ailleurs, selon la disponibilité des médecins.

1/ point sur les travaux

Les travaux effectués comme ceux prévus pour 2022 nous sont présentés. Parmi eux, on note l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Nous demandons si ces équipements peuvent être utilisés par les agents pour leurs véhicules personnels. La direction nous répond que pour l'instant, SPIB et RH réservent cet usage aux voitures de l'administration, mais une solution est recherchée pour permettre l'utilisation par tout le monde – contre paiement cependant. La DiSI précise que les équipements installés sont prêts pour une utilisation large.

Certains frais engagés semblent l'être à perte : l'étude du chauffage à Clermont-Ferrand va devoir être refaite après les travaux d'isolation, le remplacement de l'onduleur à Lyon conduit à une installation surdimensionnée pour une salle blanche qui doit être fermée. La direction le reconnaît, mais les travaux et études devaient être faits. Concernant les batteries d'onduleur, la question de leur recyclage est à l'étude.

Nous précisons que la liste des travaux présentée ne mentionne pas l'abri moto installé à Clermont-Ferrand suite à la remarque de l'ISST dans son rapport de visite : le croisement des piétons et des motos était à proscrire.

2/ budget

Sur le volet des formations, nous notons que seul l'ESI de Meyzieu n'a pas connu de recensement exhaustif. Les stagiaires ont été désignés par le responsable d'établissement. Les organisations syndicales se sont élevées contre cette pratique, estimant que tous les agents ont le droit à être formés, en particulier sur des aspects sécurité (manipulation extincteurs, secouriste). De plus, il n'est pas normal que les agents des autres établissements aient pu exprimer leur choix lors du sondage annuel, et pas ceux de Meyzieu.

Le directeur dit qu'on va reprendre les recensements.

Face au nombre important de volontaire pour la formation manipulation d'extincteur et guide/serrefil à Nevers, deux sessions seront organisées avec un prestataire local.

Pour diverses raisons – nouveaux collègues, crise sanitaire, changement de la réglementation – il y a beaucoup de formations initiales pour l'habilitation électrique. Pour éviter d'avoir des années creuses et des années avec beaucoup de recyclages, il est proposé d'anticiper les recyclages pour une partie des habilités afin d'étaler ces formations dans le temps.

Au cas où, parmi les idées proposées dans le cadre du fond pour l'amélioration des conditions de vie au travail, certaines ne seraient pas financées, la question de la répartition entre DGF et budget CHS pour certaines actions est remise en avant. La frontière entre ces deux budgets a toujours été tenue, et ce fond géré par le CT ajoute à la confusion. Serait-ce un avant-goût de la future disparition du CHSCT ? Nous n'aurons pas le mauvais esprit de le supposer.

Bien que des prestataires soient toujours recherchés ailleurs, la formation aux risques routiers à vélo est pour l'instant uniquement prévue à Lyon. Cette formation sera un premier essai qui aura – selon son succès – vocation à être reconduit dans les autres villes de la DiSI.

La formation de prévention des RPS par la compagnie « À guichets fermés », proposée par le groupe de travail RPS, se déroulera en deux sessions (Lyon et Nevers à priori) précédées par une étude de notre environnement par le prestataire. Certains d'entre vous seront peut-être sollicités pour participer à cette étude. Le prestataire a insisté sur la nécessité d'avoir des sessions avec suffisamment de stagiaires. Espérons qu'il y aura de nombreux candidats.

La création de place de parking réservées aux handicapés à Nevers nous a semblé un peu chère. Nous avons proposé de faire appel à des associations d'insertion telle que les CAT pour faire ces travaux. Le directeur n'a pas rejeté la proposition. Au final, ces places de parking seront prises en charge sur la DGF.

Au final, le budget a été voté à l'unanimité.

3/ intervention de l'ISST sur Montbard

L'aménagement du bâtiment de Montbard qui doit accueillir le futur service de fiabilisation des référentiels nous est présenté. Les travaux sont sous le contrôle de la ville de Montbard, bien que le service en question soit un service de la DISI, rattaché à l'ESI de Clermont-Ferrand.

Nous nous sommes tous un peu inquiété de la tenue des délais. Tout n'est pas encore calé : certaines tâches figurant sur le planning de chantier n'ont pas de délai d'exécution, les solutions de restauration ne sont pas connues, le stationnement non plus, alors que 15 agents sont attendus au 1er septembre 2022, et 10 de plus en 2023. La direction semble confiante.

Nous serons en tout cas vigilants quant aux conditions de travail de nos futurs collègues, et nous ne manquerons pas de nous inscrire à la visite de site promise par la direction. Nous nous sommes aussi inquiétés pour les risques routiers encourus par les Clermontois qui, au moins au démarrage, devront se rendre régulièrement sur place, sachant qu'il n'y a pas de solution de transport en commun supportable (sauf à passer par Lyon ou Paris) et qu'il faut 3h30 de route en voiture.

4/ visite ISST à l'ESI de Dijon

Il ressort du rapport de l'ISST que nous avons raison d'alerter la direction sur la situation de nos collègues de Dijon : en effet, les RPS ont été particulièrement signalés dans le rapport. La direction nous assure que des mesures ont été prises pour limiter ces risques.

Les autres remarques soulevées dans le rapport mettent encore en lumière la difficulté qu'il y a à aménager les locaux dès lors que nous ne sommes pas propriétaires des lieux. Ce type de sujet nous attend certainement à Montbard dans les années à venir.

5/ examen registre hygiène

Plusieurs incidents électriques ont été remontés par les collègues de la CID de Dijon qui sont intervenus dans le cadre d'un déménagement de service. Pour nous, cela pose la question de la possibilité de refus d'intervention lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies. Le directeur assure qu'il défendra les agents qui feraient valoir ce droit. Cela dit, comme le fait remarquer l'ISST Mme Taillard-Morellet, cela ne fait que reporter le problème sur d'autres personnes. La solution reste d'avoir une installation de qualité, conforme aux normes de sécurité.

Ces incidents ont donné lieu à une déclaration d'accident de travail. C'est l'occasion de rappeler que nous conseillons toujours fortement les victimes d'accident de faire cette déclaration. Il en va de la prise en charge qui est beaucoup plus complète (pas de jour de jour de carence, arrêt non pris en compte dans le quota de 90 jours à plein traitement, etc.). Cette déclaration nécessite un certificat médical établi par le médecin traitant.

La séance s'est terminée par quelques questions diverses.

Vos représentants au CHSCT : Assma Boukhris, Sylvie Marcel, Michel Celso, Jean-Eudes Bour et Olivier Deleamar